MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Creation d'une zone d'activite industrielle type militaire/defense dans le secteur du Bonfin sur la commune de Frejus.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION

Raison sociale: epci

N° SIRET: 20003531900108

Type de société (SA, SCI...): Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: Masquelier

Prénom(s): Frederic

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prevoit l'amenagement d'une zone industrielle type militaire/defense a Frejus. La zone amenagee couvre une surface d'environ 4 ha et comprend 7 lots et une voie de desserte principale, ainsi que les amenagements paysagers et de gestion des eaux pluviales. Des demolitions de batiments legers et durs sont a prevoir.

4.2 Objectifs du projet

Esterel Cote d'Azur Agglomeration a engage des reflexions pour reorganiser et redynamiser le secteur de Capitou au nord de l'autoroute A8 a Frejus. Pour cela, elle projette le developpement d'une zone d'activites a destination militaire / defense : le « Bonfin ». Cette zone d'activites permettra de completer l'offre existante sur la communaute d'agglomeration et de repondre a la demande des entreprises du secteur. Grace a ce projet, des emplois sont crees. De plus, le projet permettra de recomposer un espace actuellement peu qualitatif, integrant des zones de stockage de materiaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La realisation des lots necessitera : - Debroussaillage et coupe d'arbres, - Terrassements des plateformes de voirie, des batiments, et bassins de retention, - Realisation des batiments, - Realisation des reseaux primaires desservant chaque batiment, - Realisation des voiries internes, - Realisation des amenagements paysagers. La phase chantier fera l'objet d'un suivi ecologique et du respect d'une charte "chantier a faibles nuisances" suivant les 8 engagements ci-apres : 1. Assurer la bonne organisation du chantier / 2. Limiter les risques sur la sante du personnel / 3. Limiter les pollutions du milieu environnant / 4. Informer les riverains / 5. Informer le personnel du chantier / 6. Limiter les nuisances causees aux riverains / 7. Assurer la bonne gestion, la collecte et la valorisation des dechets / 8. Preserver le patrimoine culturel et naturel.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra d'offrir au secteur une nouvelle zone industrielle type militaire/defense qui complete les zones militaire/defense sur la commune. Le projet accueillera des batiments de faible hauteur (R+2), afin de rester en coherence avec les constructions environnantes. Afin de gerer les eaux pluviales du projet, un bassin ecreteur commun sera cree pour collecter et gerer les eaux du projet avant rejet au milieu naturel. Une etude hydraulique est en cours afin de definir precisement la gestion des eaux pluviales. Pour garantir une qualite paysagere optimale, un amenagement paysager soigne sera realise sur l'ensemble du site. Des espaces verts et des plantations diversifiees seront integres au projet, afin de creer un cadre de vie agreable. Le trafic induit sera faible : aucune activite ou aucun commerce fortement generateur n'est prevu, seulement six lots seront construits. L'ensemble du projet s'inscrit dans une demarche de developpement durable, alliant creation de batiments, respect de l'environnement et integration harmonieuse au tissu existant.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En l'etat, le projet sera soumis a : - Dossier loi sur l'eau, - Dossier d'evaluation des incidences Natura 2000, - Dossier de derogation a destruction d'especes protegees, - Archeologie preventive, - Autorisations d'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du perimetre de l'operation surface amenageable surface d'esapces verts totales surface de plancher totale emprise demolie Nombre de lots nombre d'etage maximal des constructions hauteur maximale des constructions	(environ 7,4, ha) (environ 4, ha) (environ 6 200, m²) (environ 40 000 , m²) (153, m²) (7, lots) (R+2, niveaux) (9, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Chemin du BONFIN

Lieu-dit :

Localité : Chemin du BONFIN 83600 Frejus

Code postal : 83600 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 6°73'07"E Lat. : 43°47'14"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le Plan Local d'Urbanisme de Frejus a ete approuve en juillet 2019 et a recu sa derniere modification suite a une procedure de modification de droit commun approuve le 25 fevrier 2025.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le site de projet n'est concerne par aucun perimetre a statut pour la protection du patrimoine naturel. Les secteurs proteges les plus proches sont la ZNIEFF de type II Bois de Palayson et Terres Gastres a environ 830 m a l Ouest, la ZNIEFF de type II Esterel a 1 km a l'Est, la ZNIEFF de type II Moyenne et haute vallee du Reyran et bois de Bagnols a 730 m a l'Est.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	La commune de Frejus est concernee par la loi Littoral. Selon la cartographie des modalites d'application de la loi littoral du SCOT, aucun espace beneficiant d'une protection particuliere n'est situe sur la zone d'etude. En effet, la zone d'etude se trouve au-dela de la bande des 100 metres et n'est pas considere comme un espace proche du rivage, un espace naturel remarquable ou un espace agricole
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le PPBE 4eme generation de la commune de Frejus a ete adopte par deliberation du 30 juin 2025.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	Des zones humides ont ete identifiees selon le critere habitat en partie Nord du site, hors zone amenageable, pour une surface de 0,95 ha : - Ripisylves a Alnus glutinosa, Fraxinus angustifolia, Quercus pubescens et Populus spp. (EUNIS : G1.13 EUR : 92A0), - Prairies a Agrostis stolonnifera et Festuca arundinacea (EUNIS : E3.44 EUR : NC), - Formations a Arundo donax (EUNIS
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	La commune est couverte par deux PPRI et un PPRIF : - Le PPRI lie a la presence de l'Argens, le Reyran et la Vernede a ete approuve le 26 mars 2014, - Le PPRI Valescure-Pedegal a ete approuve le 6 mai 2002 et sa
	☑	☐	Le perimetre de l'operation est concernee uniquement par le PPRI lie a la presence de L'Argens, Le Reyran et la Vernede. En effet, son extremite Ouest est en zone basse hydrographique. La zone amenageable est hors de cette
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Le site pollue le plus proche se trouve a plusieurs kilometres a l'Est de la zone d'etude. Il s'agit d'une usine de materiaux plastique actuellement ferme (BASIAS, referencee PAC8303116, cote metier : SSP3995733).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : -La ZSC Esterel a environ 730 m a l'Est, -La ZSC Embouchure de l'Argens a environ 4 km au Sud-Ouest, -La ZPS Colle du Rouet a environ 2 km au Nord-Ouest.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Le projet n'inclut la realisation d'aucun nouveau captage d'eau potable ni dans les eaux superficielles ni dans les eaux souterraines. Les prelevements AEP alimentant la commune sont suffisants pour desservir le projet (cf. case ressources) et aucun prelevement supplementaire ne sera mis en oeuvre.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	La realisation du projet n'implique la realisation d'aucun niveau en sous-sol. Ainsi, lors des phases de terrassement, aucun rabattement de nappe ne sera necessaire.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet a ete concu pour s'inscrire dans la topographie existante et ainsi limiter la production de deblais. Aucun niveau souterrain ne sera mis en oeuvre.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Seuls des materiaux de construction sont necessaires a la realisation du projet (beton, bois, vitrages, ferraillage des betons, PVC des canalisations...). Aucun remblai d'apport ne sera necessaire
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Les besoins en eau potable de l'operation peuvent etre estimees a un maximum de 15 000 m3/an. La commune de Frejus est alimentee en AEP par le SEVE, qui a, en 2023, preleve 16 056 681 m3, produit 15 015 996 m3 et distribue 14 832 225 m3. Ainsi, le volume d'eau potable produit est suffisant pour accueillir le projet, qui est en adequation avec les equipements de production et de
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Trois especes floristiques protegees a enjeu local de conservation assez fort a fort ont ete trouvees sur le site, ainsi que 7 especes vegetales patrimoniales avec les memes enjeux de conservation. Pour la faune, 19 especes protegees a enjeu local de conservation modere a fort ont ete trouvees sur le site, ainsi que 1 espece patrimoniale avec enjeu de conservation fort. Bien que
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Selon l'evaluation des incidences realisees par Naturalia et presentee en annexe, le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence les habitats et especes d'interet communautaire inscrits au FSD du site Natura 2000 le plus proche, a savoir la ZSC Esterel (FR9301628), situee a environ 700 metres.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet n'entraine aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerne par un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site est : - En zone de sismicite 2, alea faible, - En secteur d'alea retrait/gonflement des argiles, alea faible, - En zone basse hydrographique du PPR inondation Argens, Reyran, Vernede. La conception du projet prend en compte ces risques. Notamment, aucun amenagement n'est prevu en zone basse hydrographique du PPR.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	De par sa nature, le projet n'engendre aucun risque sanitaire. Le projet prend en compte le risque vectoriel engendre par les changements climatiques et la
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Un traitement adapte a la presence d'amiante et de plomb sera deploye si necessaire pour les dechets issus de la demolition du bati existant. Le potentiel Radon sur la

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	En phase chantier, les travaux entraineront des deplacements dus a la circulation des camions et engins de chantier. En phase d'exploitation, le projet va engendrer des deplacements lies aux activites de la zone industrielle type militaire/defense. Cependant, ce trafic sera peu important du fait des activites susceptibles d'etre implantees sur la zone. La future zone industrielle type militaire/defense est pleinement integree au reseau de
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'augmenter le niveau de bruit sur le secteur. Mais des mesures seront prises dans cette phase pour limiter l'impact du bruit. En phase d'exploitation, le projet ne sera
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Le projet est concerne par une nuisance sonore en raison l'autoroute (arrete prefectoral du 27 mars 2013) ainsi que les axes routiers tels que la rue du caporal El Hadj Houidef ainsi que le chemin du Bonfin identifier dans le
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	En phase chantier, les emissions d'odeurs ne seront pas significatives et par phase. En phase exploitation, seule la circulation induite peut etre sources d'odeurs, de maniere negligeable
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Seule la circulation routiere est source de nuisances olfactives dans la zone d'etude, mais cette nuisance est negligeable.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	En phase chantier, les operations et l'utilisation d'engins de chantier seront emetteurs de vibrations. Des mesures de reduction adequates seront preconisees et contractualisees avec les entreprises pour limiter les
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Les vibrations existantes sont aujourd'hui generees par les voies de circulation localisees a proximite du site de projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le projet engendrera des emissions lumineuses supplementaire sur le secteur. Elles seront adaptees aux especes faunistiques presentes et seront eteintes la nuit, apres 20h30
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le site est concerne par les emissions lumineuses, uniquement en bordure de la zone au vu des voies de circulation a proximite et des habitations contigue uniquement
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	En phase chantier, la circulation des engins et camions pourront temporairement emettre des rejets polluants atmospheriques. En phase exploitation, seule la circulation induite par le projet peut emettre des polluants mais cette emission sera negligeable au vu du trafic induit.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Le projet implique une impermeabilisation supplementaire des sols. Une etude hydraulique annexee au present dossier vient preciser la gestion des eaux pluviales, qui se fait dans le respect du PLU communal, du reglement
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le rejet des debits ecretes sera realise au travers d'un ouvrage gravitaire vers le vallon du Gonfaron.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Les eaux usees domestiques engendrees par le projet seront rejetees dans le reseau de traitement des eaux usees de l'agglomeration d'ECAA. Les eaux usees sont collectees et envoyees vers la station d'epuration du Reyran situee sur le littoral, qui est dimensionnee pour traiter 346 600 equivalents/habitants (EH). En 2023, 120 820 equivalents/habitants (EH) ont ete traites par la station. Cette derniere a donc la capacite de recueillir les
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Les dechets de chantier seront stockes, tries et traites selon la filiere adaptee. L'entreprise en charge des travaux devra mettre en place les moyens appropries pour recueillir et traiter ces dechets. En phase exploitation, le projet engendre des dechets menagers et assimiles. Le systeme de collecte et de traitement des dechets se fait par le biais de la communaute d'agglomeration ECAA.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	L'insertion paysagere et architecturale sera concue pour inserer au mieux le projet dans son environnement urbain. Le projet de zone industrielle type militaire/defense beneficiera d'une bonne insertion dans le site, qui se trouve entre deux zones economiques, en respectant un cahier de prescriptions architecturales et paysageres precis afin d'assurer une homogeneite de la forme urbaine du secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet s'implante en coherence avec les secteurs alentours car le site du projet se localise entre deux zones economiques existantes. Le projet va densifier les constructions sur une zone deja urbanisee et maintient en l'etat la partie Nord du perimetre de l'operation (zone plus naturelle).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☑ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets connus sont susceptibles d'avoir des effets cumules avec le projet Bonfin : - Amenagement du Pole Safari a Frejus, - Lotissement economique du Jas Neuf a Puget-sur-Argens, - Exploitation d'une ISDND (4 extensions successives d'un meme site) a Bagnols-en-Foret, - ZA mixte Le Colombier a Frejus, - Exploitation d'une plateforme de compostage de transit et de traitement de dechets non dangereux a Frejus, - Exploitation de la carriere de roches massives eruptives Cemex lieux-dits bas Esterel et Pierres bleues a Frejus, - Filet de securite a 225 000 volts a Frejus. Les effets cumules sont positifs pour la population, les activites, les reseaux, la gestion des dechets. Plusieurs projets vont modifier la topographie des sites mais a une echelle locale : aucun effet cumule n'est attendu sur cette thematique a une

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La maitrise d'ouvrage menera des diagnostics et etudes necessaires a une conception exemplaire en termes de gestion des eaux pluviales et de potentielle interaction avec la nappe souterraine. Les mesures adoptees seront abordees dans le detail au cours de la procedure de Dossier Loi sur l'Eau et du dossier CNPN. EN PHASE CONCEPTION : (les mesures biodiversite en cours de consolidation dans le cadre du dossier CNPN) : ME1 : prise en compte du risque radon : etanchement des soubassements, ventilation adaptee des sous-sols, ... ME2 : reduction de l'emprise projet, MR 1 : isolation acoustique adaptee et eloignement des constructions de la rue du Caporal El Hadj pour reduire les nuisances sonores et de pollution atmospheriques, EN PHASE CHANTIER : (les mesures biodiversite en cours de consolidation dans le cadre du dossier CNPN) : MR 2 : La maitrise d'ouvrage du projet se dotera d'une Charte Chantier a Faibles nuisances : la charte de chantier a faible nuisance environnementale prevue pour les demolitions et constructions du projet permet d'assurer la prevention et la limitation des potentielles pollutions et nuisances engendrees en phase de travaux MR 3 : Limitation de la gene occasionnee aux riverains : les circuits d'approvisionnement et d'evacuation des chantiers seront definis avant toute intervention pour limiter au maximum l'impact sur le chantier MR 4 : Cloture du site de chantier : les entreprises devront cloturer le site du chantier afin d'interdire toutes penetrations ou passages pietons exterieurs. Une signalisation adaptee sera mise en place tant pour les chantiers et leur acces que pour les cheminements provisoires qui pourront etre crees MR 5 : Gestion de la proprete du chantier : les entreprises devront prendre toutes les precautions pour limiter les chutes de materiaux ou depot de boues sur les voies publiques

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La priorite de Esterel Cote d'Azur Agglomeration a ete de cerner en amont les enjeux du secteur, notamment la biodiversite et la gestion des eaux. Un diagnostic ecologique complet a ainsi ete conduite (cf. PJ) et une etude hydraulique est en cours. Ces etudes permettent permis au MOA de concevoir un projet de moindre impact sur l'environnement, dans le respect de la sequence ERC et d'une demarche iterative d'integration des enjeux dans le projet. Ainsi, le projet a ete fortement reduit en termes d'emprises pour eviter au maximum les especes protegees identifiees et sur les 7,36 ha de l'unite fonciere, seuls 4 ha environ feront l'objet d'un amenagement dans le cadre du projet. Les caracteristiques du projet, sa prise en compte des risques et l'engagement de Esterel Cote d'Azur Agglomeration sur un ensemble de mesures

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Graille-Paris

Prénom Geraldine

Qualité du signataire Directrice d'affaires

À Nice

Fait le 06-11-2025

Signature du (des) demandeur(s)